

État des présences des membres du conseil d'Administration

Présents :

- BEAUSSE Sandrine
- BONVALOT Nathalie
- COTELLE Christian
- KERNEVEZ Maëla
- ROSAMOND Arnaud

- TORRE Sylvie

- TREFFEL Valérie

Absent :

- RONCERAY Christine

Absent excusé :

- BELAYACHI Laurence (pouvoir)
- LOQUÈS Céline
- LEGROS Éric
- DOMANCHIN Sonia (pouvoir)

Le Conseil d'administration est réuni avec neuf personnes sur les douze membres, il peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

- Accueil - émargement
- Adoption du CR du 27 novembre 2019
- Etude des motions de l'Assemblée générale Fédérale (pour donner mandat à Dominique CHARBONNIER de l'AD39))
- Présentation du budget actualisé
- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 novembre 2019

Le procès verbal de ce conseil d'administration a été envoyé et modifié par échanges de courriels.

Il est **approuvé et adopté à l'unanimité**.

Etude des motions de l'Assemblée générale Fédérale (pour donner mandat à Dominique CHARBONNIER de l'AD du Jura)

Remarque préalable : Aucun membre du conseil d'administration ne souhaite être présent lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera à Paris les 17 et 18 janvier. Ceci ne permet donc pas de profiter des débats pour ajuster les décisions prises par le Conseil d'administration Départemental.

MOTION AD58

« Pour mettre en oeuvre les objectifs de l'axe 2 de la motion d'orientation, nous proposons la constitution de ce que l'on pourrait nommer un « pôle vie associative ». Cette équipe se structurera sous la responsabilité de la vice-présidente vie associative et dans l'articulation du réseau vie associative existant ».

La motion est un peu redondante et il n'y a rien de plus de proposé. Manque de dynamisme, si pas de personnel pour organiser les débats. Nous comprenons qu'il y a un besoin de mieux travailler en réseau car il y a une personne au national qui chapote mais personne d'autre. Il nous manque des informations pour pouvoir décider. Que va apporter concrètement ce nouvel étage et quel financement?

Le CA décide de laisser libre arbitre à Mme CHARBONNIER de voter en donnant nos indications de questionnement.

MOTION AD 78

« L'assemblée générale, réunie à Paris décide de surseoir au vote de la motion d'orientation 2020/2023, après la tenue des interrégionales. »

Le CA décide de voter POUR.



**MOTION
AD 2A**

« Le CAD 2A demande le report du vote de la Motion d'Orientation prenant en compte ces contenus après les IR de mars 2020 »

Le CA décide de voter POUR.

**MOTION
AD 59**

« Le montant de la cotisation fédérale est soumis au vote de l'assemblée générale de janvier, en amont des assemblées générales départementales.»

Le CA décide de voter POUR.

**MOTION
UR
OCCITANIE**

« L'Union Régionale Occitanie demande à l'assemblée générale de l'OCCE de reporter à l'AG de janvier 2021 le vote sur la nouvelle grille d'aide aux ADs après un travail coopératif de notre mouvement. »

Le CA décide de voter POUR.

**MOTION
UR
OCCITANIE**

« L'Union Régionale Occitanie demande à l'assemblée générale de l'OCCE de mandater le CAN pour obtenir instamment du GIP, que la production des reçus, dans le cadre du dispositif « la Trousse à projets », comporte tous les éléments permettant aux associations départementales de valider ou non l'éligibilité de l'attestation pour don pour déduction fiscale, conformément à la législation fiscale en vigueur. Dans l'attente de l'obtention de ces éléments, les reçus ne pourront pas être produits par les associations départementales. »

Le CA décide de laisser libre arbitre à Mme CHARBONNIER en fonction de ce qui aura été voté lors de la motion de l'AD58.

**RÉSOLUTION
N°1**

« L'assemblée générale de l'OCCE, réunie les 17 et 18 janvier 2020 à Paris, après en avoir délibéré, décide d'une augmentation de 3 centimes et fixe ainsi le montant de la cotisation fédérale à 1,16€ pour l'exercice 2020-2021 à venir. »

Sans budget présenté de la part de la fédération, nous ne voyons pas pourquoi la part fédérale augmenterait. D'autre part, nous perdons des mandataires car l'OCCE revient trop cher aux écoles. Il faudrait donc que nous augmentions encore notre cotisation ou que nous réduisions notre budget pour pouvoir répercuter cette hausse fédérale.

La cotisation de l'AD pour 2019/2020 est déjà de 2,12€. Cette cotisation a été votée lors de l'AG départementale 2019. Celle-ci répercute l'augmentation fédérale de 2 centimes votée en 2018/2019 uniquement.

Le CA décide de voter CONTRE cette résolution.

**RÉSOLUTION
N°2**

« L'assemblée générale de l'OCCE, réunie les 17 et 18 janvier 2020 à Paris, après en avoir délibéré, propose d'adopter le nouveau tableau de répartition des aides fédérales avec mise en oeuvre progressive sur trois ans. »

En l'absence de budget prévisionnel et en fonction des motions déposées par l'UR occitanie

Le CA décide de laisser libre arbitre à Mme CHARBONNIER en fonction de ce qui sera dit lors des débats.

Budget actualisé

BUDGET

Le budget actualisé provisoire des comptes, arrêté au 31.08.2019 présente à ce jour un déficit de 1385€ qui s'explique par la baisse de la mutualisation.

L'audit des comptes aura lieu le 24 janvier 2020.

ENTRETIENS

L'entretien professionnel, obligatoire tous les deux ans, de Maëla KERNEVEZ, animatrice pédagogique, s'est déroulé le 15 janvier 2020 de 9h à 11h.

Cet entretien servira de base à l'inspection académique de l'éducation nationale pour l'entretien de carrière.

CLÔTURE
COOPÉRATIVES

Madame TREFFEL, secrétaire comptable de l'AD présente aux administrateurs les différentes fermetures de coopératives demandées :

- **Happonvilliers et Montigny** demandent la fermeture de leur coopérative car elles se regroupent dans le RPI de Combres. Une décision de conseil des maîtres l'atteste et demande la réaffectation des fonds à l'association « Les amis de l'instruction ». **Le conseil d'administration s'interroge quant à la reversion du solde des coopératives scolaires (de 946,23€) sur le compte de cette association. Il demande l'avis de l'IEN de circonscription.** La coopérative de Nonvilliers granhous garde pour cette année une coopérative de classe bien qu'elle appartienne au même RPI mais sera fermée à la rentrée prochaine.
- **Donnemain** : École qui se rattache à Moléans qui a une coopérative USEP donc fermeture de la coopérative OCCE. **Le CA valide la reversion du solde de 4483,99 € à l'association USEP de Moléans.**
- **Bailleau l'Evêque** : demande la fermeture car le conseil des maîtres estime que l'affiliation à l'OCCE coûte trop cher. La décision a donc été prise de rejoindre l'USEP. Le solde de la coopérative est de 0€. Il n'y a donc pas de réversion à faire.

Fin du Conseil d'Administration à 17h15